ANNEXE 7
DÉCLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL

GROUPE ADP

Le Président-directeur général

PDG/2016/1095

Paris, le 22 Juillet 2016

Déclaration annuelle de soutien au Pacte Mondial des Nations Unies

Groupe ADP a la double ambition de devenir le choix préféré de ses clients tout en restant la référence européenne aéroportuaire en matière de responsabilité sociétale d'entreprise avec le respect de l'éthique comme principe de gouvernance. A cet effet, Groupe ADP a signé en 2015 une charte éthique pour renforcer ses golden rules.

Comme les années précédentes, Groupe ADP renouvelle son engagement en faveur du Pacte Mondial des Nations Unies et de ses 21 critères avancés. Dans notre démarche RSE, nous adoptons une approche zéro tolérance envers le non-respect de la convention des Nations Unies contre la corruption, de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Au nom de Groupe ADP, je suis heureux d'affirmer "We support the Global Compact".

Augustin de ROMANET